



Quimper, le 24 août 2012

La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel

CS 29029

29196 Quimper cedex

nous écrire sur cgt@cg29.fr

nous voir sur www.cg29.fr

IL EST UN PEU FORT DE CAFE DE DEMANDER ENCORE AUX ASSISTANTS FAMILIAUX DE PRENDRE, A LEUR CHARGE, DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES !

Pour les assistants familiaux qui accueillent des jeunes majeurs, les indemnités d'entretien ont été réduites, à partir de janvier 2012, de 30 ou 50 % selon les cas. Cependant un dysfonctionnement de l'administration n'a pas permis de verser les nouveaux montants réduits dès février 2012. De ce fait, certains AF vont devoir rembourser le Conseil Général.

Les « partenaires sociaux » comme ils disent, autrement dit les syndicats, sont encore appelés à la rescousse du SGRAF pour trouver des solutions par rapport aux « trop perçus » d'indemnités d'entretien. Ils avaient également été appelés à la rescousse, en mai dernier, lorsqu'il y a eu des dysfonctionnements sur le site internet nouvellement créé pour les assistants familiaux.

Pourtant, ces « mêmes partenaires sociaux », vos représentants, ne sont même pas consultés comme il se doit, en comité technique paritaire, avant l'adoption de ces nouvelles dispositions.

De plus, depuis janvier 2012, les dépenses liées aux frais de déplacement pour la scolarité des jeunes majeurs doivent être demandées sous forme d'aides exceptionnelles, sous réserve d'accord des responsables d'équipes. Alors qu'auparavant, ces dépenses étaient considérées comme de simples frais de déplacements, elles sont maintenant assimilées à des aides aux jeunes en difficultés avec le risque qu'elles soient plus aléatoires et moins équitables.

Sans compter que le forfait des frais de déplacements scolaires, qui est passé de 4 à 6 kms, s'il a permis au Conseil Général de réaliser des économies, il a occasionné, aux assistants familiaux, une charge supplémentaire (environ 300 euros par AF par an).

Nous apprenons également que le SGRAF réitère sa volonté de faire des économies, en demandant aux assistants familiaux, toujours pas inscrits sur le site internet, de le faire au plus vite (note du 30/07/2012). Cf. notre tract du 26.03.2012 sur <http://cg29.fr>.

Pour résumer, les nouvelles dispositions représentent toujours plus de contraintes et de dépenses pour les assistants familiaux et des économies et plus de facilités pour le Conseil général !

Nous à la CGT, nous disons STOP et revendiquons

-le rétablissement des indemnités d'entretien à taux plein pour l'accueil des jeunes majeurs.

-la prise en charge, par le Cg, des frais de trajets scolaires en tenant compte des kms réellement effectués.

-une indemnité pour ancienneté comme dans d'autres départements

-le non remboursement des « trop perçus » d'indemnités d'entretien, du fait des dysfonctionnements de l'administration.

-une messagerie professionnelle avec une formation de qualité, comme l'ont eu les autres agents du Conseil Général, permettant ainsi l'accès à INTRANET.

-l'accès dans les CDAS pour imprimer, consulter les notes de service, remplir les formulaires, avec une assistance digne de ce nom.

.....

Merci de nous faire connaître votre avis sur ces sujets en nous retournant ce tract (adresse en en-tête), après avoir rayé la mention inutile suivante :

« Je suis d'accord avec les revendications de la CGT »

« Je ne suis pas d'accord avec les revendications de la CGT »

Vos commentaires, propositions, etc. :

.....

Si en plus je veux adhérer à la CGT, je remplis le coupon ci dessous :



Nom :

Prénom :

Adresse :

